



LE MANDAT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

1. Mandat

Le Comité de régie d'entreprise de Boralex inc. (« **Boralex** ») a comme fonctions :

- a) l'élaboration, la mise à jour et la divulgation des pratiques de Boralex en matière de régie d'entreprise;
- b) l'évaluation annuelle de l'efficacité du conseil et de ses comités ainsi que la contribution des administrateurs; et
- c) la recommandation au conseil du type de rémunération appropriée pour les administrateurs.